

Signé par :  
ABF70094B97C4D5...

**7MF2**

Société civile immobilière au capital de 1 000,00€ (Euros)  
106 rue Raymond Poincaré (57800) FREYMING-MERLEBACH  
RCS de Sarreguemines - 897 690 616

**Assemblée Générale Extraordinaire  
en date du 25 février 2026**

*A Forbach,  
Le vingt-cinq février deux mille vingt-six,*

**7MF2**, Société civile immobilière au capital de 1 000,00€ (Euros) dont le siège social est situé 106 rue Raymond Poincaré (57800) FREYMING-MERLEBACH, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES sous le numéro 897 690 616, représentée par M. Guillaume STEINMETZ en qualité de Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Sont présents ou régulièrement représentés :

**Monsieur Guillaume STEINMETZ**, titulaire d'une part sur les 1 000 composant le capital social ;

**STEINMETZ**, Société civile au capital de 82 000,00€ (Euros) dont le siège social est situé 106 avenue Poincaré (57800) FREYMING-MERLEBACH, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES sous le numéro 908 667 850, représentée par Monsieur Guillaume STEINMETZ en qualité de Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes, titulaire de 999 parts sociales sur les 1 000 composant le capital social.

Total des parts sociales présentes : **MILLE (1 000) parts sur les MILLE (1 000) composant le capital social de la Société.**

Ainsi, du fait de la présence de la totalité des associés ainsi que le Gérant, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. Guillaume STEINMETZ, agissant en sa qualité de Gérant de la Société.

**Statuant sur l'ordre du jour suivant,**

**ORDRE DU JOUR**

*Décision de transformation de la SCI en Société par actions simplifiée (SAS) ;  
Approbation du rapport du commissaire à la transformation ;  
Adoption des statuts de la SAS ;  
Nomination du Président ;  
Pouvoirs en vue des formalités légales.*

**I) PREMIERE RESOLUTION :  
TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ.**

L'Assemblée Générale, décide la transformation de la Société ci-dessus désignée en **Société par actions simplifiée (SAS) à compter du 25 février 2026.**

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination sociale, le siège et la durée de la Société demeurent inchangés en revanche, les statuts seront refondus et modifiés afin de correspondre aux règles et dispositions spécifiques d'une société par actions simplifiée.

Paraphe  


*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**II) DEUXIEME RESOLUTION :**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION.**

Conformément aux dispositions légales de l'article L224-3 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de Commissaire à la transformation : **M. Philippe GRANDGUILLAUME**, dont le siège est situé 63 Avenue Jean Moulin 90000 BELFORT.

La Commissaire a eu pour mission d'établir un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers.

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par ce dernier et approuve ledit rapport transmis.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**III) TROISIEME RESOLUTION :**  
**ADOPTION DES STATUTS.**

L'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, les statuts de la SAS dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**IV) QUATRIEME RESOLUTION :**  
**NOMINATION DU PRESIDENT.**

L'Assemblée Générale décide de nommer **M. Guillaume STEINMETZ** en qualité de Président de la Société à compter de sa transformation, sans limitation de durée.

M. Guillaume STEINMETZ, qui l'accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité, déchéance, susceptibles de lui interdire l'accès auxdites fonctions. Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi ainsi que les statuts de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**V) CINQUIEME RESOLUTION :**  
**POUVOIRS POUR LES FORMALITES.**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les dépôts et publicités légales nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés et le Gérant.

|                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Monsieur STEINMETZ,</b><br/><i>Associé.</i></p> <p><br/>ASB70094B97C4D5...</p> | <p><b>SC STEINMETZ, Associé,</b><br/><i>Représentée par M. STEINMETZ.</i></p> <p><br/>ASB70094B97C4D5...</p> | <p><b>Monsieur STEINMETZ,</b><br/><i>Gérant.</i></p> <p><br/>ASB70094B97C4D5...</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|